



Saisi sur compte/la banque avait-elle le droit?

Par **louloute 668**, le **04/04/2012 à 14:36**

bonjour,

je n'ai actuellement plus le droit au découvert (ma banque m'a demandé de leur rendre chéquier et carte), et une saisie sur compte a été ordonnée à ma banque. Ma conseillère a fait un virement de mon compte à l'huissier sans mon avertir et cela ma remis vraiment a découvert. Donc voilà ma question: est ce qu'elle avait le droit de me mettre a découvert pour les payer?

Et j'aurais voulu aussi savoir si ma banque n'aurait pas du m'avertir par courrier de son intention au lieu de le découvrir en consultant mon compte?

Merci à tout ceux qui pourront me venir en aide

Par **edith1034**, le **04/04/2012 à 14:46**

non elle ne peut vous mette à découvert

pour tout savoir sur la saisie des comptes bancaires

<http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **louloute 668**, le **04/04/2012 à 17:50**

merci beaucoup pour le lien cela m'aide

Par **edith1034**, le **05/04/2012** à **09:01**

BON COURAGE